

## VILLE DE SAINT-PASCAL

### AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 5 juin 2017, à 20 h 00**, au 405, rue Taché, Ville de Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :**

La demande vise la construction d'un garage privé annexé de 66,95 mètres carrés contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prévoit que la superficie maximale d'un garage privé annexé est de 56 mètres carrés.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

**Identification du site concerné :** 768, rue Beaudet

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Ville de Saint-Pascal, ce 15<sup>e</sup> jour de mai 2017.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 17 mai 2017 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 15 mai 2017.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA